

## VISITE SUR SITE

Compte-rendu

Samedi 02 octobre 2021, 10h00

### Rappel du cadre de la visite

#### Contexte, objet et modalités de concertation

L'aménagement de la Colline d'Élancourt nécessite une mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Quentin-en-Yvelines. Dans ce cadre, une concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme est organisée du 20 septembre au 20 octobre.

Elle a pour objectifs d'informer le public sur le projet et de recueillir les avis et propositions sur l'aménagement de la Colline. Du 20 septembre au 20 octobre 2021, le public peut s'informer via :

- Le site internet du projet : <https://projets.ouvrages-olympiques.fr/colline-d-elancourt/> ;
- La plaquette du projet diffusée dans les boîtes aux lettres et dans les lieux de vie du territoire. Celle-ci est également disponible en ligne.

Plusieurs moyens d'expression sont à la disposition du public pour s'exprimer :

- **La visite de la Colline du samedi 02/10/21, sujet du présent compte rendu ;**
- L'atelier de co-construction du mardi 12/10/21 ;
- Le formulaire d'avis en ligne disponible sur le site internet : <https://projets.ouvrages-olympiques.fr/colline-d-elancourt/> ;
- Le coupon T, à détacher du document d'information évoqué ci-dessus.

#### Déroulé : parcours sur la Colline avec 3 points d'arrêts



##### 1 – Sommet de la Colline

- Présentation des aménagements JO et Héritage ;
- Présentation des aspects environnementaux ;
- Temps d'échanges.

##### 2 – Plateforme des médias

- Présentation des aménagements JO et Héritage ;
- Présentation des aménagements sportifs pour 2025 ;
- Temps d'échanges.

##### 3 – Belvédère

- Présentation des aménagements JO et Héritage ;
- Présentation des aménagements de loisir et promenade.
- Temps d'échanges.

## Participation

### Public :

- Environ 50 participants, répartis en deux groupes équivalents.

### Intervenants :

- **SOLIDEO (Société de livraison des ouvrages olympiques) – Maître d'ouvrage** : Vivien Corre, chef de projet Espaces publics - Romuald Legand, directeur des Espaces publics - Kristen Lecorgne, chef de projet concertation.
- **Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY)** : Arnaud Courtier, Conseiller spécial JOP et Héritage et directeur des Sports - Aurélie Duval-Arnould, ingénieur environnement.
- **D'ici là - Maîtrise d'œuvre** : Claire Trapenard, paysagiste - Elaine Sanchez, paysagiste - Yannick Menneron, Bike Solutions membre de la maîtrise d'œuvre.
- **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** : Laurent Demolins, garant de la future Participation Par Voie Electronique (PPVE) sur l'autorisation environnementale du projet d'aménagement de la Colline d'Élancourt.

## Synthèse des échanges

---

*A noter : Les questions et réponses retranscrites dans le présent compte-rendu ont fait l'objet d'un échange en public lors des temps formels de questions-réponses. Les questions-réponses ayant fait l'objet d'un échange informel – notamment lors des temps de marche à pied – ne sont pas retranscrites dans le présent compte-rendu.*

## Interventions introductives

### Intervention de Vivien Corre, chef de projet Espaces publics

La Colline d'Élancourt accueillera à l'été 2024 les épreuves olympiques de VTT. A l'issue des Jeux, une nouvelle étape de transformation interviendra pour faire de la Colline un espace sportif, de loisirs, de promenades de référence pour le territoire à l'horizon 2025. Afin de permettre la tenue des compétitions et l'accueil du public pendant les Jeux puis de réaliser les aménagements Héritage, des aménagements sont nécessaires. Pour réaliser ces derniers, il est nécessaire de faire évoluer le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Quentin-en-Yvelines, objet de la présente concertation.

### Intervention de Kristen Lecorgne, chef de projet concertation

La concertation publique sur le projet, qui a débuté le 20 septembre et se terminera le 20 octobre, est organisée par la SOLIDEO, maître d'ouvrage des aménagements de la Colline d'Élancourt, dans le cadre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Elle est l'occasion de présenter les modifications envisagées sur le PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines et bien évidemment le projet en phase Héritage et de recueillir les remarques, questions et observations des citoyens sur celui-ci, lors des deux moments d'échanges, via le formulaire de contribution sur le site internet [projets.ouvrages-olympiques.fr/colline-d-elancourt/](https://projets.ouvrages-olympiques.fr/colline-d-elancourt/) ou via le coupon T disponible sur la plaquette d'information. A l'issue de la concertation, un bilan intégrant les contributions du public sera réalisé, approuvé par le Conseil d'administration de la SOLIDEO et ensuite rendu public. Cette concertation préalable est une première étape dans le processus de dialogue avec la société civile,

une seconde étape aura lieu en avril-mai de l'année prochaine, il s'agit de la Participation du public par voie électronique (PPVE) sous l'égide d'un garant nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP). Cette procédure sera organisée dans le cadre de la mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines par Déclaration de projet, la Déclaration au titre de la loi sur l'eau, la dérogation au titre des espèces protégées et l'autorisation de défrichement. La CNDP a nommé Monsieur Demolins pour accompagner cette procédure, présent lors de la balade.

### **Intervention de Laurent Demolins, garant de la PPVE sur l'aménagement de la Colline d'Élancourt**

Le projet d'aménagement de la Colline fera l'objet d'une nouvelle étape de participation du public au printemps 2022, organisé sous l'égide d'un garant nommé par la CNDP pour veiller à garantir la bonne information et participation du public. Cette nouvelle étape sera l'occasion pour le public de se prononcer sur un projet détaillé à la suite de la concertation publique en cours et à la poursuite des études.

## **QUESTIONS ET REMARQUES – REPONSES**

---

**Question :** Le site est-il déjà arrêté ou existe-t-il encore plusieurs choix pour le déroulement des épreuves de VTT pendant les Jeux olympiques ?

**Réponse :** Le site est déjà arrêté, la Colline accueillera les compétitions de VTT pour les Jeux de 2024.

**Question :** Des potentielles constructions sont-elles possibles au sommet de la Colline, notamment après les Jeux ? La réalisation de bâtiments et la présence de béton sur la Colline n'est pas souhaitée par les riverains.

**Réponse :** Aucune construction ne sera réalisée dans le cadre du projet Héritage de la SOLIDEO, les constructions temporaires sont possibles sans modifier le PLUi de SQY. Les modifications du PLUi de SQY présentées dans le cadre de la concertation L103-2 du Code de l'urbanisme, nécessaires pour réalisées les aménagements Héritage, consistent en :

- L'extension de la zone NeEL01, sans en modifier le règlement, pour permettre les aménagements de loisirs envisagés pour l'Héritage, à savoir : l'aménagement de pistes VTT, l'amélioration des cheminements piétons et l'installation de mobilier urbain de type bancs, tables de pique-nique, parcours santé, etc.
- Le déplacement de la zone NeEL02 au sommet de la Colline sans en modifier ses caractéristiques.

Seuls les périmètres sont modifiés, le règlement actuel du PLUi n'est pas modifié.

**Pour toute information** > Les modifications du PLUi de SQY présentées dans le cadre de la concertation sont à retrouver ici : [https://projets.ouvrages-olympiques.fr/wp-content/uploads/2021/09/ELAN\\_DossierTechnique\\_PLUI\\_V2.pdf](https://projets.ouvrages-olympiques.fr/wp-content/uploads/2021/09/ELAN_DossierTechnique_PLUI_V2.pdf)

## **Points d'arrêts : éléments de présentation**

### **Point d'arrêt 1 – Sommet de la Colline**

Le sommet de la Colline est le point culminant de l'Île-de-France ; la piste olympique passera par celui-ci. En phase Héritage, l'objectif est de préserver au maximum le sommet en amplifiant la dimension environnementale. Une espèce végétale protégée, l'Orobanche, est présente sur le pourtour du sommet de la Colline. Les aménagements Héritage au sommet de la Colline seront alors légers ; il est envisagé l'installation d'une plateforme de 200 m<sup>2</sup> en bois afin de pouvoir profiter de la vue. Les enjeux majeurs consistent à protéger les espaces aujourd'hui ouverts (peu nombreux) qui abritent notamment plantes herbacées, insectes et oiseaux. Ces milieux vont aussi être développés et également favorisés par la recréation de lisières étagées le long des chemins. Une lutte contre les espèces invasives sera également mise en place, notamment la Renouée du Japon et le Robinier faux accacia.

### **Point d'arrêt 2 – Plateformes techniques liées à l'organisation des Jeux Olympiques**

Le renforcement de la pratique du VTT est l'un des objectifs du projet, tout comme le développement de la course à pied. Plusieurs équipements de la phase JO seront conservés en phase Héritage à l'exemple de la plateforme visiteurs avec tribune et la ligne de départ de l'épreuve VTT qui sera transformée en grande prairie. Le maintien de cet espace permettra d'accueillir d'autres compétitions post JO, d'envergure nationale ou régionale. La piste olympique sera également conservée, elle sera complétée par d'autres parcours VTT complémentaires pour que la pratique soit accessible à tous niveaux (du plus difficile au niveau débutant). Selon les pistes, le dénivelé de la Colline sera valorisé ou des « obstacles » en bois et pierre seront créés. Un pumptrack sera installé au niveau du point 2 : il s'agit d'un équipement sportif à usages multiples (VTT, BMX, etc.).

L'aménagement de la Colline sera aussi l'occasion de conforter les accès à celle-ci en aménageant l'ensemble des accès existants. L'ambition est également de la rendre le plus accessible à tous, et notamment la boucle basse pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Enfin, un nouvel accès côté Nord sera créé.

L'aménagement de la Colline est aussi l'occasion de valoriser et de protéger la biodiversité : des zones sur lesquels se trouvent des plantes protégées, des insectes ou des oiseaux d'intérêt ont été identifiées. Un travail d'évitement de celles-ci a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du projet afin de les sanctuariser.

Les usages cyclistes et piétons seront séparés autant que possible ; ils seront amenés à se croiser en certains endroits. De la signalétique sera installée pour sécuriser les cheminements et éviter les conflits. Une attention particulière a été apportée sur les endroits où les usages cohabitent : ces espaces sont suffisamment larges pour que la cohabitation se fasse sereinement.

### **Point d'arrêt 3 – Belvédère**

Le projet d'aménagement a pour objectifs de créer des espaces liés à la détente et à la promenade et de valoriser ceux qui existent déjà. Une grande promenade basse formera une boucle faisant le tour de la Colline. Créée pour les Jeux de 2024, elle sera ponctuée en phase Héritage d'espaces intégrant des équipements sportifs, de loisirs et de promenades mais aussi d'espaces végétalisés type prairie ou espaces de lisières. Les cheminements existants seront confortés et revalorisés pour être plus accessibles : il n'est pas prévu de sols « en dur » type béton mais de rester sur un aspect naturel (sol et pierre) avec des passages en bois. En phase Héritage, la Colline disposera d'un « nouveau » maillage dédié à la marche et à la course à pied.

### Les enjeux environnementaux

**Question :** Quels sont les impacts du projet sur l'environnement ?

**Réponse SOLIDEO :** L'équipe de paysagiste a précisé les zones environnementales à préserver. Le souhait est d'aller vers un parc naturel et sportif tout en amplifiant la dimension environnementale. Au sommet de la Colline, la prairie de pourtour est à préserver ; la plateforme bois permettra de valoriser les usages et le point de vue, tout en étant le moins impactante possible.

**Question :** Est-il dressé un inventaire de la biodiversité ?

**Réponse SOLIDEO :** Des études ont été menées par le bureau d'études Confluences pour réaliser cet inventaire. Les aménagements Héritage tels qu'envisagés sont en eux-mêmes des compensations puisqu'il est prévu de préserver la biodiversité : zones préservées dans le cadre du travail d'évitement, création d'espaces pour favoriser le développement de la faune et la flore locale. Par ailleurs, les corridors écologiques existants vont être maintenus. Des inventaires faune et flore ont été réalisés en 2019, ils sont pris en compte dans les études et seront intégrés dans les dossiers réglementaires présentés lors de la PPVE prévue en 2022.

**Question :** L'éradication de la Renouée du Japon ne va-t-elle pas déséquilibrer la biodiversité de la Colline ? D'autres espèces invasives sont-elles présentes sur la Colline ?

**Réponse SOLIDEO :** La Renouée du Japon est une plante envahissant tout l'espace, très destructrice et catastrophique pour l'environnement : elle doit être déracinée afin d'éviter qu'elle n'ait trop d'impact sur la biodiversité. Par ailleurs, les espaces naturels type prairies sont trop peu nombreux sur la Colline : c'est l'occasion d'en créer sur les espaces libérés par la Renouée du Japon. Quelques autres espèces invasives sont présentes mais elles sont moins néfastes que la Renouée, à l'exemple du robinier faux acacia.

**Question SOLIDEO :** Qu'est-ce qui est prévu dans le cadre de la préservation des espaces naturels ?

**Réponse :** Les interventions sur les espaces naturels sont limitées : ces espaces sont gardés au maximum en l'état, voire améliorés (recréation de lisières étagées), à l'exception de la lutte contre les espèces invasives. Il n'y a pas de débroussaillage, sauf pour l'aménagement des plateformes et des chemins qui seront élargis.

**Question :** Est-il possible de faire le lien entre la Colline et le projet d'aménagement de parc paysager au sein du quartier de la Mare aux Saules créé par Plaisir de l'autre côté de la RD58, notamment pour la faune ? Il faudrait aussi réaménager le chemin piéton qui est aujourd'hui « *confidentiel* ».

**Réponse SQY :** Les deux projets sont liés au titre de la trame verte et bleue de Saint-Quentin-en-Yvelines. Aujourd'hui, la faune et la flore circulent déjà entre les deux espaces.

### La gestion et maintenance du site après les travaux d'aménagement Héritage

**Question :** Qu'est-il prévu en termes d'entretien de la Colline / comment sera-t-elle entretenue ? Aujourd'hui, le jardin des 5 sens à Élancourt est dans un état lamentable. Il faut anticiper le sujet de l'entretien des espaces naturels.

**Réponse SQY :** En fonction des aménagements, le budget d'entretien ne sera pas le même. C'est Saint-Quentin en Yvelines qui va prendre en charge l'essentiel de l'entretien mais c'est seulement une fois le projet stabilisé que les échanges auront lieu entre le maître d'ouvrage, les collectivités concernées et les autorités environnementales pour définir le plan de gestion et d'entretien des aménagements. Toutefois ce sujet est intégré dans la conception du projet. Par exemple, pour l'installation de la plateforme en bois, il sera privilégié un endroit où les feuilles ne s'accumulent pas et ne risquent pas de pourrir sous le bois.

**Question :** Est-ce que la Colline sera accessible la nuit ? Il serait mieux de ne pas fermer son accès la nuit.

**Réponse SQY :** Ce sujet est encore en débat. Les avis sont les bienvenus ; la concertation est l'occasion d'aborder ce sujet et de voir quelles sont les réactions sur celui-ci.

**Question :** La Colline sera-t-elle éclairée ?

**Réponse :** A ce stade du projet, il n'est pas prévu un éclairage de la Colline le soir, en effet l'éclairage représente un impact pour la faune locale.

**Question :** Que vont devenir les lignes électriques ? Vont-elles être enlevées ?

**Réponse :** Les lignes sont conservées, il serait trop coûteux, trop long et trop impactant environnementalement de les enlever.

**Question :** Des réseaux seront-ils installés sur la Colline ?

**Réponse :** Les réseaux divers seront seulement installés au niveau des entrées et des plateformes techniques, mais pas sur l'ensemble de la Colline, cela représente un aménagement trop complexe.

**Question :** Les véhicules de sécurité/d'urgence pourront-ils passer ?

**Réponse :** Il est obligatoire de maintenir des voiries d'accès pour les véhicules de secours mais aussi d'entretien.

### **Les usages et aménagements en phase Héritage**

**Remarque :** Une table d'orientation est à installer pour valoriser la vue. Rien ne doit gêner celle-ci.

**Question :** Des zones sont-elles prévues pour les skates, rollers et trottinettes ?

**Réponse SOLIDEO :** Les spots sont définis en fonction du règlement. Un pumptrack sera installé au niveau du point d'arrêt 2 de la visite ; cet équipement est un parcours sportif, souvent une boucle, avec des bosses et des virages consécutifs, à destination des VTT, BMX, trottinettes et skateboard.

**Question :** Pourra-t-on organiser des courses d'orientation sur le site ? Par exemple avec des collègues.

**Réponse :** Cela peut être envisagé tant que cela est fait en toute sécurité et avec l'accord de la collectivité ; les propositions d'animations à l'exemple de celle-ci sont les bienvenues durant la concertation car elles permettent d'enrichir la réflexion sur les équipements et aménagements pouvant accompagner les usages futurs.

**Question :** Est-ce que des remontées vont-elles être installées ?

**Réponse SQY :** Ce type d'aménagement n'est pas envisagé, l'accès au sommet de la Colline se fera à pied ou à vélo.

**Question :** Ne sera-t-il pas difficile d'accueillir d'autres compétitions de VTT ? En effet, celles-ci ont souvent lieu à la montagne. Par ailleurs, le territoire dispose déjà du vélodrome de Saint-Quentin-en-Yveline, coûteux à entretenir pour l'usage qui en est fait.

**Réponse :** La Colline d'Élancourt a l'atout de permettre d'accueillir des nombreuses personnes et ressources sur un seul site. Un travail est engagé avec la Fédération française de cyclisme pour l'accueil de compétitions nationales et régionales respectant tous les critères techniques et sportifs.

**Question :** Au point 3, quel sera le mobilier installé ? Pourra-t-on s'asseoir ?

**Réponse :** Oui, en effet du mobilier permettant de s'asseoir sera installé, par exemple des bancs ou encore de grandes chaises offrant la possibilité de s'allonger. Le projet prévoit également l'installation d'autres mobiliers comme des tables de pique-nique. D'autres types d'aménagement pourraient être envisagés, à l'exemple d'un point d'observation... Toutes suggestions dans le cadre de la concertation sont bien évidemment les bienvenues pour améliorer le projet d'aménagement de la Colline.

**Question :** La vue depuis l'extérieur de la Colline est bouchée, va-t-elle être ouverte ?

**Réponse :** Les aménagements envisagés à ce jour dans le cadre du projet Héritage vont indéniablement améliorer la vue vers la Colline. L'aménagement et la valorisation des accès, rendus plus visibles, ainsi que les différents niveaux de plantations permettront « d'ouvrir » un peu plus la Colline sur son environnement.

**Remarque :** Le taux de fréquentation de la Colline va augmenter.

**Réponse :** La Colline et ses aménagements vont être valorisés. Nous nous attendons en effet à ce que la fréquentation augmente particulièrement le week-end, néanmoins SQY bénéficie de nombreux autres espaces-verts de plein air, l'offre ne s'en verra qu'élargie.

### **Les accès au site en phase Héritage**

**Question :** Quels seront les accès au site ?

**Réponse SQY :** Un travail est réalisé actuellement pour analyser les flux et décider des futurs aménagements pour les accès à la Colline. Un « Test Event » aura lieu en 2023 ; il permettra d'évaluer le fonctionnement des accès réaménagés ; des modifications seront réalisées si besoin après cet événement. Certains accès sont aujourd'hui peu visibles et non valorisés, l'objectif est de créer des accès visibles, qui permettent de matérialiser l'entrée / la sortie de la Colline avec des équipements en lien avec les différents usages.

**Question :** Qu'est-il prévu en termes de liaisons cyclables ?

**Réponse SQY :** Il sera possible d'aller du Vélodrome à l'Île de Loisirs puis au quartier de la Clef Saint Pierre et à la Colline avec une liaison cyclable à 80% hors route.

**Question :** L'accès à la Colline sera-t-il gratuit ?



**Réponse SQY :** L'accès à la Colline restera gratuit, comme c'est le cas actuellement. Il sera toutefois contrôlé. L'objectif est que la Colline soit un équipement de territoire, pour tous, pour se promener, flâner, pratiquer du sport.

**Question :** Des parkings sont-ils prévus pour les personnes voulant se rendre sur la Colline ?

**Réponse :** Les mobilités douces sont à privilégier ; la Colline sera notamment accessible via les voies cyclables du territoire, comme le prévoit le schéma directeur cyclable de Saint-Quentin-en-Yvelines. Une petite capacité de stationnement est prévue côté nord, au niveau de la rue Alain Colas (entre 10 et 20 places). Environ 50 places seront disponibles du côté du bâtiment de Saint-Quentin-en-Yvelines, le long de la route départementale.

**Question :** Qu'est-ce qui est prévu pour les accès piétons ?

**Réponse :** L'ensemble des accès existants sont conservés et seront revalorisés.

**Remarque :** Pour l'accès des cyclistes et des piétons, l'entrée Nord côté Clef-Saint-Pierre fonctionne bien mais celle située au Sud côté centre Élancourt / Maurepas coté RD58 doit être aménagée. L'accès est aujourd'hui dangereux au regard du trafic et de la vitesse de circulation des véhicules. Une réflexion pour l'aménagement de trottoirs doit aussi être menée le long de la RD58 pour la sécurité des piétons.

**Question :** L'accès côté rue Jean Monnet sera-t-il conservé ? Si oui, il doit aussi être sécurisé, car aujourd'hui la présence d'une meute de chiens sur le terrain d'une entreprise n'est pas rassurante.

**Réponse :** Cet accès côté Trappes sera conservé. Il sera sécurisé et aménagé, à l'exemple de l'ensemble des accès de la Colline.

**Question :** Qu'est-il prévu en termes d'accessibilité, en phase JO et après ?

**Réponse :** Il n'y a pas d'épreuve handisport sur la Colline. Un accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) est prévu côté nord pour la phase JO et sera conservé pour l'Héritage. L'ensemble de la boucle basse sera accessible pour les PMR, toutefois il n'est pas possible de respecter l'intégralité des normes d'accessibilité, notamment au regard du dénivelé naturel de la colline, cela nécessiterait notamment de goudronner les chemins et de changer l'ambiance naturelle de la Colline.

### **Les cheminements cyclistes et piétons**

**Question :** Comment sera le sol au niveau des chemins ?

**Réponse :** Ce sera un mélange terre/pierre comme il existe actuellement. La structure du sol sera drainante sur les tracés principaux.

**Question :** Quels seront les chemins pour les piétons ?

**Réponse :** Un cheminement piéton va être créé pour accéder facilement au sommet de la Colline. De plus, des parcours piétons seront aménagés le long des pistes, en complément de la boucle basse.

**Remarque :** Les gens risquent de se promener sur les pistes VTT, il faut de la lisibilité afin que chacun s'y retrouve.



**Réponse :** Une signalétique pour indiquer les cheminements piétons et les pistes VTT sera installée pour éviter le mélange des flux et permettre à chaque usager de se déplacer en sécurité. Cette signalétique sera installée aux entrées de la Colline, sur les parcours et aux carrefours entre les différents cheminements. Plusieurs sites en France où cohabitent différents usages ont recours à ce type de signalétique.

**Question :** Est-il prévu une piste pour les traileurs ? Comment les sports vont cohabiter ? La Colline est le spot connu pour son dénivelé, il faut laisser de la place pour les coureurs. Beaucoup de gens viennent courir le midi, ces personnes ne doivent pas être oubliés dans le cadre du projet.

**Réponse :** La cohabitation des usages est un enjeu majeur : des aménagements ponctuels seront réalisés pour éviter les accidents et assurer la sécurité des différents usagers. Par ailleurs, le développement de la course à pied fait partie des objectifs du projet : les cheminements piétons seront confortés et revalorisés ; un nouvel accès au sommet sera créé. Des équipements sportifs viendront rythmer les parcours piétons.

**Remarque :** La piste olympique est dangereuse. Que prévoyez-vous pour éviter les accidents ?

**Réponse SQY :** De la signalétique est prévue pour annoncer la difficulté et les obstacles présents sur les itinéraires les plus difficiles. De plus, les obstacles seront annoncés et une déviation sera systématiquement réalisée pour permettre de les éviter.

### L'accueil des Jeux en 2024

**Question :** Des jeux paralympiques auront-ils lieu sur la Colline ?

**Réponse SQY :** Non, la seule épreuve paralympique qui aura lieu sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines sera le cyclisme sur piste.

**Question :** Est-ce qu'il y a eu un échange avec les personnes qui ont travaillé sur la Ryder Cup sur leur retour d'expérience quant à l'accueil d'un évènement d'envergure ?

**Réponse SQY :** Saint-Quentin-en-Yvelines dispose de ce retour d'expériences et s'appuie dessus pour préparer l'accueil des Jeux 2024.

**Question :** Des parkings visiteurs sont-ils prévus ?

**Réponse :** Les visiteurs pourront accéder à la Colline via les transports en commun, notamment les navettes mises en place par Ile-de-France Mobilités. Les parkings seront réservés aux personnes accréditées.

**Question :** Comment les résidents pourront-ils accéder à leurs domiciles ?

**Réponse :** Des badges leur seront transmis pour qu'ils puissent se déplacer depuis et vers leurs domiciles.

**Question :** Pourquoi est-il obligatoire d'aménager la Colline après les Jeux ? N'est-il pas possible de faire comme pour la Ryder Cup, c'est-à-dire accueillir l'évènement et retrouver la Colline en l'état ? Le PLUI actuel permet d'aménager les pistes.

**Réponse :** L'objectif du projet d'aménagement n'est pas seulement la réalisation des équipements nécessaires à la tenue des Jeux, qui ne se limitent pas aux pistes VTT mais prévoit aussi la réalisation de différentes plateformes techniques qui couvriront l'évènement et des zones d'accueil

pour les spectateurs. L'ambition est également de faire de la Colline, en phase Héritage, un parc qualitatif, paysager, accessible à tous et permettant une diversité d'usages. Ainsi, il est prévu dans le cadre du projet la dépollution des sols, l'amélioration des accès existants, le développement de la pratique sportive cycliste et course à pied mais aussi des cheminements piétons ainsi que la création / installation d'équipements de loisirs et de détente.

### **La phase travaux**

**Question :** Comment seront évacués les déchets des travaux ?

**Réponse SOLIDEO :** A l'exception de la Renouée du Japon, qui sera évacuée vers une décharge spécialisée, l'idée est de réduire au minimum les déchets en réutilisant les matériaux locaux pour l'aménagement.

**Question :** Va-t-il y avoir du défrichage ?

**Réponse SOLIDEO :** Oui, du défrichage est prévu notamment au niveau des plateformes techniques et sur les zones de Renouée du Japon qui est une espèce végétale envahissante.

**Question :** Quel est le planning ? La Colline sera-t-elle accessible pendant les travaux d'aménagement ?

**Réponse :** A l'issue de la concertation, les études se poursuivront jusqu'à l'été 2022. Ensuite, les travaux seront engagés et dureront eux jusqu'en août 2023. A l'été 2023, un « Test Event » sera organisé par Paris 2024 pour tester les aménagements et les pistes en conditions réelles. Selon le retour du « Test Event », des travaux d'adaptation pourront avoir lieu. Une deuxième partie de travail sur la végétation aura lieu à l'hiver 2023. Après l'accueil des Jeux en août 2024, de septembre 2024 à mars 2025, la SOLIDEO réalisera les aménagements Héritage. La Colline ne sera pas accessible au public pendant la phase travaux, soit de l'été 2022 à mars 2025.

### **Sécurité de la Colline et des aménagements**

**Question :** Le site sera-t-il fermé en phase JO et en phase Héritage ?

**Réponse SQY :** Le site sera clôturé dans son intégralité pendant le chantier. En phase JO, des clôtures fixes seront installées en deux endroits du site (au niveau de l'entrée rue Jean-Pierre Timbaud et des plateformes). En phase Héritage, des clôtures seront installées Nord et Est depuis l'entrée avenue Jean-Pierre Timbaud jusqu'à l'accès situé sur la RD58. Si d'autres aménagements de sécurité sont à étudier pour la phase Héritage, il est possible d'y réfléchir ; des merlons de terre anti-véhicules pourraient par exemple être envisageables.

**Question :** Qu'est-il prévu en termes de sécurité ? Une présence policière, de la vidéosurveillance ?

**Réponse SQY :** Un travail est réalisé actuellement au sujet de la sécurité car le souhait est d'avoir un espace ouvert mais sécurisé. La réflexion porte notamment sur les aménagements au pied de la Colline et sur les aspects technologiques. Un bâtiment « club house » au pied de la Colline pourra permettre le contrôle de l'accès et des clôtures seront mises en place le long des façades publiques. Les motocross ne seront pas acceptées sur le site. Pendant les jeux, une clôture sera installée autour de la Colline. Enfin, aujourd'hui, le projet ne prévoit pas de vidéosurveillance.

### **Autres sujets**

**Question :** Est-il prévu un aménagement pour la CD 58 qui est très dangereuse ? Il y a beaucoup d'accidents.

**Remarque :** La circulation sur la RD58 est un vrai problème : elle est dangereuse pour les piétons et cycles qui n'ont pas de visibilité. Un courrier a été adressé au Préfet à ce sujet.

**Réponse SQY :** Son aménagement relève du Département des Yvelines, auquel ce retour sera transmis.

**Question :** Les chemins en dehors de la Colline sont-ils concernés par le projet ?

**Réponse SOLIDEO :** Les chemins en dehors de la Colline ne font pas partie du périmètre du projet et, à ce titre, ne seront pas aménagés. Le sujet est noté et communiqué aux collectivités locales.

**Question :** Que vont devenir les jardins familiaux de Trappes à l'Est ?

**Réponse SOLIDEO :** L'aménagement de la Colline n'a pas d'impact sur ces derniers, ils seront conservés et sont protégés par le PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines.

## Autres remarques entendues

Un participant regrette que la réunion en visioconférence du 7 juillet dernier n'ait pas permis de répondre à toutes les questions et que de nombreuses questions soient restées en suspens.

Plusieurs participants regrettent que les pistes cyclables indiquent plusieurs équipements à Élancourt mais qu'aucun panneau n'indique d'équipements à Trappes. Ils expliquent n'avoir eu que peu d'informations sur les JO et le projet d'aménagement de la Colline. Ils disent avoir le ressenti que Trappes est souvent la « *dernière roue du carrosse* » au niveau de l'agglomération.

**Réponse :** Les représentants de Saint-Quentin-en-Yvelines précisent que les douze communes de l'agglomération sont traitées sur un pied d'égalité et invitent à se rapprocher de la municipalité de Trappes sur les aspects communication.

## Mots de conclusion

Un compte-rendu de cette visite sera réalisé et rendu public sur le site internet, [projets.ouvrages-olympiques.fr/colline-d-elancourt/](https://projets.ouvrages-olympiques.fr/colline-d-elancourt/). Les participants qui le souhaitent peuvent envoyer un mail à [participer@ouvrages-olympiques.fr](mailto:participer@ouvrages-olympiques.fr) pour envoyer des remarques ou questions complémentaires qui n'auraient pas pu être exprimées lors de la balade.

Les participants sont invités à s'inscrire à l'atelier de co-construction organisé le mardi 12 octobre à l'école Willy Brandt pour préciser les aménagements sportifs, de loisirs et de promenades de la Colline en phase Héritage.

Jusqu'au 20 octobre, il est possible de s'exprimer via le site internet, via l'adresse [participer@ouvrages-olympiques.fr](mailto:participer@ouvrages-olympiques.fr) et via le coupon T disponible sur la plaquette d'information.

Les avis, questions et remarques exprimés dans le cadre de la concertation, via les différents moyens de participation, seront intégrées au bilan et viendront nourrir les études complémentaires qui démarreront fin 2021. Au printemps 2022, une nouvelle étape d'échanges avec le public aura lieu : la Participation du public par voie électronique (PPVE), organisée sous l'égide d'un garant



nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP). Lors de celle-ci, le public pourra se prononcer sur un projet détaillé.

Les travaux d'aménagement de la Colline en vue des Jeux débuteront fin 2022 pour se terminer en août 2023. A l'été 2023, un « Test Event » sera organisé par Paris 2024 pour tester les aménagements et les pistes en conditions réelles. Selon le retour du « Test Event », des travaux d'adaptation pourront avoir lieu. Après l'accueil des Jeux en août 2024, la SOLIDEO réalisera les travaux de réalisation des aménagements prévus pour la phase Héritage, de septembre 2024 à mars 2025.